

◀ FPMA CERTIFIÉ-E-S/AGREGÉ-E-S DES 11 et 13 JUIN 2019 ▶

DÉCLARATION LIMINAIRE DE SUD ÉDUCATION 59/62

Mesdames et messieurs
membres de la FPMA,

Cette réunion a lieu dans un contexte difficile. Le monde éducatif connaît actuellement une mobilisation d'une ampleur particulièrement importante. Depuis le 19 mars, les personnels sont très mobilisés contre le projet de loi Blanquer. Dans le second degré, les réformes des lycées, du bac et Parcoursup suscitent toujours autant de colère, et les initiatives de mobilisation sont fortes. Le ministère s'acharne à réprimer les mobilisations par les menaces, intimidations et sanctions contre les personnels.

Le bilan des deux années de M.Blanquer au Ministère de l'Education nationale est édifiant :
— Entre 300 et 400 heures de cours en moins pour les élèves de bac pro, 200 heures en moins en CAP, principalement dans les enseignements généraux ;
— la casse du service public d'orientation avec le démantèlement de l'Onisep, la division par deux des recrutements dans les CIO et le transfert des personnels d'orientation à la région ;
— l'individualisation des parcours et la mise en concurrence des élèves, des lycées et des filières avec la réforme du lycée général et technologique ;
— des suppressions de postes massives et une baisse du nombre de postes aux concours ;
— la précarisation grandissante avec le recours accru

aux contractuel·les (plus de 200 000 collègues sont non-titulaires actuellement dans l'Éducation nationale)
— la dégradation des conditions de travail des personnels et des conditions d'enseignement et d'apprentissage pour les élèves ;
— une deuxième heure supplémentaire imposée aux enseignant·es du second degré permettant de dissimuler les suppressions de postes ;
— une sélection accrue à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec Parcoursup ;
— des nouveaux programmes aux relents réactionnaires.

Quant à la loi Blanquer, elle renforce la colère du monde enseignant avec :
— l'intimidation des personnels par le renforcement de l'article 1 sur l'exemplarité des professeur·es ;
— la surenchère nationaliste avec la présence dans toutes les salles de classe du drapeau tricolore, du drapeau européen et de l'hymne national ;
— la surenchère réactionnaire et islamophobe avec interdiction pour les accompagnateur·trices de porter des signes religieux lors des sorties scolaires et la stigmatisation des classes populaires avec la suppression des allocations pour les parents d'élèves absentéistes (article 1bis AAA, H et I) ;
— les cadeaux à l'enseignement privé avec la scolarité obligatoire dès 3 ans (alors que 98 % des enfants de cet âge sont déjà scolarisé·es) et donc l'obligation de financement des écoles maternelles privées par les communes (articles 2 à 4 bis) ;

- la mutualisation et donc la diminution des moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap et des conditions de travail dégradées pour les AESH (article 5 quinquies) ;
- l'instauration d'écoles publiques élitistes via les Établissements Publics Locaux d'Enseignement International (EPLI), financés en partie par des fonds privés et opérant une sélection des élèves dès l'entrée à l'école (article 6) ;
- la possibilité de modifier le temps de travail des enseignant-es ce qui ouvre la porte à l'annualisation du temps de travail (article 8) ;
- l'atteinte au droit à la mobilité des enseignant-es et le renforcement du pouvoir hiérarchique avec la possibilité de dérogation au cadre commun des mutations introduite par l'article 8 ter ;
- la suppression du Cnesco (Conseil national d'évaluation du système scolaire), trop indépendant, et son remplacement par un Conseil d'évaluation de l'école;
- la mise au pas des ESPE et leur transformation en Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (articles 10, 11 et 12) ;
- des contrats de pré-professionnalisation pour les assistant-es d'éducation, donc la possibilité de remplacer des enseignant-es et ainsi pourvoir aux suppressions de postes, à un tarif défiant toute concurrence (article 14) ;
- la formation continue obligatoire hors temps de service pour les enseignant-es, (article 14 bis) ;
- le renforcement du clientélisme et de l'arbitraire des chef-fes d'établissements dans les affectations des personnels (article 14 ter) ;
- la mise sous tutelle des médecins scolaires pour les infirmier-es concernant la prescription d'actes médicaux et de médicaments (article 16 bis) ;
- la possibilité de désigner à la présidence du CA d'un collège ou d'un lycée une personnalité extérieure (article 18 ter) ;
- un cadeau à la très conservatrice association des maires de France en revenant sur le droit opposable à la restauration scolaire et en limitant l'accès aux cantines au nombre de places disponibles (article 20 bis).

Resté sourd jusqu'ici, le ministre ne nous laisse d'autre perspective que de continuer à construire le rapport de force. Face à cette surdité et à l'ampleur du désastre et des conséquences des réformes pour les générations à venir et le devenir des diplômés, la grève des examens s'impose à partir du 17 juin.

La FPMA qui s'ouvre aujourd'hui a pour objectif de traiter le mouvement des personnels des lycées et collèges de l'académie de Lille, de fixer les affectations et de couvrir les postes.

Dans notre académie également, le contexte est difficile. A la rentrée 2019, l'académie de Lille sera une fois de plus celle touchée par le plus grand nombre de suppressions de postes chez les enseignant-e-s (-276) et les personnels administratifs (-38) alors que le nombre d'élèves est en hausse (+ 529) par rapport à 2018.

La baisse continue des postes aux concours, traduction d'une logique budgétaire qui prime sur l'intérêt des élèves et des personnels, ne peut qu'inquiéter nos collègues quant aux capacités futures de « mobilité » .

Pour faire face aux besoins, le rectorat de Lille augmente la précarité. Pour SUD éducation, c'est l'inverse qu'il faudrait faire, c'est-à-dire créer les postes de titulaires dont nous avons besoin et non boucher les trous par la multiplication des travailleurs et travailleuses précaires. SUD éducation constate que la logique d'austérité s'accroît. Elle dégrade les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels. Or, si SUD éducation défend un service public d'éducation profondément transformé, il revendique aussi des garanties pour ses personnels. SUD Éducation défend et revendique toujours l'idée et le principe d'un droit à la mobilité choisie et volontaire pour tous les personnels, dans le cadre d'un mouvement national aux règles transparentes et identiques pour toutes et tous. Dans ce cadre, elle s'oppose à la destruction programmée du paritarisme.

Le mouvement intra-académique dans l'académie de Lille a été une nouvelle fois marqué par plusieurs dispositions qui vont à l'encontre des revendications de SUD éducation. En effet, pour nous, l'école n'est pas une entreprise et l'éducation n'est pas une marchandise. Les affectations doivent s'opérer pour garantir à tou-te-s de bonnes conditions de travail et un respect de l'égalité de traitement. C'est loin d'être toujours le cas...

1/ L'administration continue d'attribuer une bonification conséquente pour les personnels, sur avis de la hiérarchie, soit disant pour favoriser l'arrivée des collègues sur un poste dit "difficile". Le simple fait d'augmenter la place du pouvoir hiérarchique dans le mouvement n'est pas acceptable pour SUD éducation. De plus, ces bonifications sont le plus souvent utilisées par les collègues de manière géographique et non par réelle volonté d'intégrer le dispositif REP ou REP +. Pour encourager les collègues à travailler dans ces établissements, il faut améliorer significativement les conditions de travail, encore plus que dans les autres établissements... notamment par des réductions horaires conséquentes !

2/ Les grand-es perdant-es des changements des règles de barème cette année sont les stagiaires. Leur bonification est en effet passée de 50 à 10 points. Ce changement détériore encore plus l'entrée dans le métier des collègues néotitulaires, souvent très jeunes. Par ailleurs, nous trouvons toujours inacceptable que les ancien-nes collègues stagiaires qui avaient conservé le bénéfice de cette bonification à 50 points pour une future mutation l'aient vu passer à 10 points : cette illustration de la brutalité dont est capable la machine administrative ne peut qu'entraîner une défiance accrue vis-à-vis de l'administration.

3/ Des suppressions de postes touchent toujours des collègues alors que SUD éducation revendique que leur service soit complété en allégeant celui des collègues de la même discipline et/ou en diminuant les effectifs par classe.

4/ Des postes bloqués par les affectations de stagiaires pénalisent des collègues. SUD éducation rappelle sa revendication de l'affectation stagiaire/tuteur-riche sous la forme, pour un-e certifié-e, de 6h/12h sur le même poste. SUD éducation revendique d'être associé à l'affectation des stagiaires comme cela se fait dans de nombreuses autres académies.

5/ Les bonifications pour les vœux des agrégé-es en lycée introduisent toujours une hiérarchisation et une compétition entre collègues. Nous rappelons que SUD éducation défend le corps unique, a minima sur la base horaire et le salaire d'un-e agrégé-e, et est donc opposé à cette bonification qui ne produit même pas les effets escomptés.

6/ Nous demandons encore et toujours à être associé-e-s à l'affectation des TZR début juillet et fin août. Ce sont les collègues titulaires dont les risques quant à leurs conditions de travail sont les plus élevés.

Pour finir, SUD éducation Nord-Pas-de-Calais ne peut terminer sa déclaration sans rappeler que le choix de l'austérité budgétaire pour les salarié-es et les services publics, les réductions de droit et les cadeaux aux patrons et actionnaires font de l'école une priorité bien illusoire. Contre ces attaques et les dominations qu'elles perpétuent, SUD éducation oppose la solidarité au chacun pour soi et appelle l'ensemble des personnels, de la maternelle à l'université, dans une dynamique de convergence.

SUD éducation, syndicat inter catégoriel et résolument interprofessionnel par son investissement dans son union syndicale Solidaires, continue à mener la lutte pour la défense de l'emploi, des salaires, des services publics et des conquêtes sociales au sens large.